GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

COP31

ANTALYA - TURQUIE

9-20 NOVEMBRE 2026

DOSSIER DE PRESSE

SOMMAIRE

1. COP31 : contexte international et principaux enjeux p.4

2. Dépassement du seuil des 1,5°C : quelles réponses ? p.6

- Les scientifiques tirent la sonnette d'alarme p.7
- Emissions de gaz à effet de serre, où en sommes-nous ?..... p.7
- Répondre au dépassement du seuil de 1,5°C, une priorité de la COP31 p.7

3. Les priorités portées par la France pour l'action climatique..... p.8

- Accélérer l'électrification pour réduire la dépendance aux énergies fossiles..... p.8
- Réduire les émissions de méthane.....p.11
- Science et intégrité de l'information : valoriser une action climatique fondée sur la science et lutter contre la désinformationp.11
- Systèmes d'alertes précoces – protéger les populations face aux catastrophes naturelles p.12
- Santé, climat et environnement : prévenir les risques et protéger les populations p.13

4. Les autres priorités de négociationsp.14

5. Une COP31 qui s'inscrit dans le cadre de la présidence française du G7.....p.15

6. L'engagement de l'Union européenne.....p.16

7. Le Pavillon France.....p.17

8. La France en action : quelques chiffres clés.....p.18



ÉDITO

Monique Barbut
Ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature

L'été que nous venons de traverser nous a rappelé avec force l'urgence d'agir face au dérèglement climatique. Canicules, sécheresse, incendies : partout en France, ses conséquences se font plus intenses et plus visibles, affectant directement notre quotidien, nos territoires et notre économie. Ces événements confirment ce que les scientifiques nous annoncent depuis des décennies : le réchauffement climatique accentue la fréquence et l'intensité des phénomènes extrêmes. C'est dans ce contexte que s'ouvre la COP31 à Antalya, où la France défendra une ambition claire : apporter des réponses à la hauteur des bouleversements que nous vivons.

Après une COP30 qui n'a pas permis toutes les avancées attendues, la France portera cette année à Antalya une priorité forte : accélérer la sortie de notre dépendance aux énergies fossiles, notamment grâce à l'électrification propre. Nous défendrons une réduction rapide des émissions de méthane afin de limiter autant que possible l'ampleur du dépassement du seuil de 1,5 °C.

La France prend pleinement sa part à cet effort collectif. Avec sa Stratégie nationale bas-carbone, sa Programmation pluriannuelle de l'énergie et son plan d'électrification, elle se donne les moyens d'accélérer la décarbonation de son économie et de réduire sa dépendance aux énergies fossiles. Avec son Plan national d'adaptation au changement climatique et la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation, elle prépare également ses territoires aux conséquences du changement climatique, qui se font déjà sentir. Mais pour être à la hauteur de l'urgence climatique, cette mobilisation doit désormais s'amplifier à l'échelle mondiale. C'est tout le sens de notre engagement à Antalya : entraîner l'ensemble des pays, et notamment les principaux émetteurs, dans une accélération de l'action climatique.

Cette COP sera également l'occasion de rappeler que l'action climatique ne peut progresser sans science ni information fiable. La France continuera de défendre le rôle du GIEC, l'intégrité du processus scientifique et de l'information sur le climat.

Face à l'accélération du changement climatique, nous devons aussi mieux protéger les populations et les territoires. L'adaptation est désormais une nécessité immédiate, qui doit trouver toute sa place dans les politiques climatiques. La France continuera de défendre le renforcement de l'adaptation et des systèmes d'alerte précoce. Elle portera également une approche qui rapproche davantage santé, climat et environnement.

Enfin, en cette année de présidence française du G7, la France poursuivra son engagement en faveur d'une coopération internationale renforcée. Parce que le changement climatique ne connaît pas de frontières, aucune nation ne peut, à elle seule, relever ce défi.

À Antalya, nous porterons une conviction : face à une crise dont les conséquences se font déjà sentir dans la vie de millions de personnes, l'heure n'est plus seulement aux engagements, mais à leur traduction en actes. C'est à cette condition que nous pourrons protéger durablement nos populations et nos territoires.

1

LA COP31

CONTEXTE ET ENJEUX

Depuis 1995, la COP Climat réunit chaque année les États signataires de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), ainsi que les pays signataires de l'Accord de Paris. Plus de 190 Pays sont rassemblés pour poursuivre la mobilisation sur le changement climatique. La COP accueille également la CMA (*Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Paris Agreement*), la réunion des Parties à l'Accord de Paris, qui permet de suivre et de faire avancer la mise en œuvre de l'Accord.

La COP31 se tient à Antalya, en Turquie, qui est le pays hôte, du 9 au 20 novembre 2026. À la suite d'un accord trouvé en novembre 2025, l'Australie jouera le rôle de présidente des négociations. Elle a notamment co-organisé la Pré-COP avec Fidji et Tuvalu, en octobre 2026, avec pour objectif de mettre en avant la réalité du changement climatique pour les communautés de l'océan Pacifique.

Après la COP30 sous présidence brésilienne, la COP31 continuera à ancrer « l'ère de la mise en œuvre » en mettant l'accent sur des résultats concrets et mesurables. Dans ce contexte, la France portera, avec l'Union européenne, plusieurs priorités :

✓ **Renforcer les actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre,** afin de retrouver des trajectoires de réduction d'émissions compatibles avec l'objectif de +1,5°C de l'Accord de Paris :

- obtenir les contributions déterminées manquantes des quelque 40 états qui n'ont pas encore présenté leur objectif climat à horizon 2035 ;
- mettre en œuvre la décision prise en 2023 à la COP28 de sortir progressivement des énergies fossiles, qui sont responsables d'environ 90 % des émissions de CO_2, notamment en soutenant l'électrification propre ;
- lutter contre les émissions de méthane, qui augmentent depuis des années et qui ont un pouvoir de réchauffement 80 fois supérieur au CO_2 à court terme ;
- protéger les grands écosystèmes qui jouent un rôle essentiel dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses impacts, en particulier les océans et les forêts.

✓ **Défendre la place de la science et de l'intégrité de l'information,** alors que les attaques contre le GIEC et les scientifiques se multiplient et que de nombreuses campagnes de désinformation et de mésinformation apparaissent sur le changement climatique ou l'énergie.

✓ **Faire de l'adaptation au changement climatique une priorité,** pour renforcer la collaboration internationale et aider les communautés à faire face aux conséquences du changement climatique :

- mobiliser nos partenaires pour atteindre la couverture par des systèmes d'alerte précoce dans les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID), via des contributions pour l'initiative CREWS (*Climate Risk and Early Warning Systems*) ;
- construire des systèmes de santé résilients, dans la suite du sommet One Health, alors que le changement climatique renforce de nombreux risques sanitaires ;
- développer des projets pour améliorer l'accès à l'eau et la sécurité alimentaire.

✓ **Concentrer les financements climats sur les pays les plus vulnérables** et faciliter leur accès à ces ressources, pour les aider à faire face aux conséquences du changement climatique, notamment dans les PMA, les PEID, ainsi qu'en Afrique.

✓ **Mobiliser l'ensemble des parties prenantes pour mettre en œuvre les engagements pris dans l'Accord de Paris :**

- travailler avec les entreprises, les collectivités territoriales et les élus, les associations, les scientifiques et les experts, pour accélérer la transition énergétique autour de projets concrets.



L'Accord de paris

Adopté le 12 décembre 2015 lors de la COP21, l'Accord de Paris constitue le cadre international de référence pour lutter contre le réchauffement climatique.

Il vise à contenir la hausse des températures moyenne mondiale bien en deçà de 2 °C et de s'efforcer de la limiter à 1,5 °C.

Il prévoit également d'accroître les capacités d'adaptation au changement climatique et de rendre les flux financiers compatibles avec ces objectifs. C'est un accord dynamique, qui organise le rehaussement progressif des engagements des pays tous les 5 ans à travers des Contributions déterminées au niveau national (CDN). C'est aussi un accord juste et solidaire qui prévoit un soutien financier aux pays en développement pour les aider à mettre en œuvre leurs engagements.

2

Dépassement du seuil des 1,5 °C

QUELLES RÉPONSES

Les scientifiques tirent la sonnette d'alarme

Plusieurs rapports alertent sur le dépassement imminent du seuil de température de 1,5 °C, défini comme objectif prioritaire de l'Accord de Paris.

Le rapport « Limiting Overshoot - Navigating exceedance of 1.5°C and pathways towards return » publié en septembre 2026 par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) souligne que le seuil des 1,5 °C de réchauffement devrait être dépassé dans les prochaines années. Dans son rapport spécial sur les 1,5 °C de réchauffement, le GIEC souligne que les désastres se multiplieront avec ce niveau de température, mais à un degré bien moindre que dans un monde à 2 °C.

Le récent rapport « Emissions Gap » montre que malgré les progrès accomplis, les efforts des pays et les engagements pris à la COP30 ne sont pas suffisants pour respecter les limites de températures de l'Accord de Paris.

Ce constat est confirmé par la récente publication du nouveau rapport de synthèse de l'ONU sur les contributions déterminées au niveau national. Sur la base des CDN présentées en août 2026, le réchauffement global projeté en 2100 sera compris entre 2,1 et 3,2°C. Cette trajectoire marque néanmoins un progrès important par rapport à 2015, lorsque les engagements pris plaçaient le monde sur une trajectoire comprise entre **2,5 °C et 3,8 °C**.

Pour la première fois, les CDN publiées en 2025 laissent par ailleurs entrevoir un pic des émissions mondiales d'ici 2030, alors que celles-ci n'ont cessé d'augmenter depuis l'adoption de l'Accord de Paris.

Émissions de gaz à effet de serre, où en sommes-nous ?

Les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère ont atteint un nouveau record en 2025, avec une concentration de 426,8 ppm, soit 150 % de plus que les niveaux préindustriels. En 2025, les émissions de CO_2 de secteur de l'énergie, le principal secteur émetteur de gaz à effet de serre ont augmenté de 0,4 %.

Les émissions mondiales restent par ailleurs fortement concentrées : **dix pays représentent à eux seuls près des deux tiers des émissions mondiales de gaz à effet de serre.** Depuis 1990, leurs trajectoires d'émissions ont toutefois évolué de manière très différente, comme l'illustre le graphique ci-dessous.

L'Union européenne est la seule région du monde qui a réduit significativement ses émissions depuis 1990, et respecte, année après année ses engagements climatiques.

Aux **États-Unis**, deuxième émetteur mondial, les émissions déclinent depuis 30 ans, avec une stabilisation depuis 2023. En **Chine**, elles ont fortement augmenté et se sont stabilisées depuis 2024 ; premier émetteur mondial, le pays a annoncé à la COP30 viser un pic de ses émissions avant 2030.

Au **Brésil** et en **Indonésie**, l'évolution des émissions reste fortement liée à l'intensité de la déforestation, tandis qu'en **Inde**, elles continuent de progresser rapidement.

Répondre au dépassement du seuil de 1,5°C, une priorité de la COP31

Alors que le dépassement du seuil des 1,5 °C est comme un enjeu majeur des discussions climatiques, **la COP31 doit permettre de renforcer les réductions d'émissions pour retrouver le plus vite possible des trajectoires compatibles avec l'objectif de l'Accord de Paris.**

Chaque dixième de degré compte, et la COP31 a l'occasion de remobiliser la communauté pour accélérer les réductions d'émissions. Pour cela, la France soutiendra, dans le domaine de l'atténuation, 3 priorités :

- accélérer la sortie des énergies fossiles ;
- lutter contre les émissions de méthane ;
- protéger les forêts et les océans, qui sont les deux principaux puits de carbone.

3

Les priorités portées par la France

POUR L'ACTION CLIMATIQUE

Accélérer l'électrification pour réduire la dépendance aux énergies fossiles

La Turquie a proposé en juin, lors des négociations intermédiaires des organes techniques à Bonn, de faire de l'électrification une priorité de la COP31. Elle propose de fixer un objectif de 35 % d'électricité dans la consommation finale d'énergie en 2035, contre environ 22 % aujourd'hui.

L'électrification permet de remplacer progressivement, dans les transports, le chauffage ou encore l'industrie, l'utilisation du pétrole, du gaz ou du charbon par des solutions électriques. Pour contribuer pleinement à la réduction des émissions, cette évolution doit s'accompagner du développement d'une production d'électricité bas-carbone. **L'enjeu est donc à la fois d'électrifier davantage les usages et de décarboner la production d'électricité.** Cette transition permet également de réduire la dépendance aux énergies fossiles importées et, ainsi, de renforcer la sécurité énergétique et la souveraineté économique des pays.

Cette dynamique est déjà en œuvre. En 2025, les investissements dans la transition énergétique ont atteint un niveau record à l'échelle mondiale, accompagnés d'une accélération de l'électrification dans tous les secteurs :

- **véhicules électriques :** 17 % des ventes mondiales de véhicules neufs en 2025 ;
- **pompes à chaleur :** 1 million de pompes à chaleur installées à horizon 2030 ;
- **énergies renouvelables :** 80 % de la croissance de la demande mondiale en électricité en 2025 ;
- **batteries et solutions de stockage :** qui permettent notamment de répondre aux fluctuations des marchés de l'énergie.

La planification constitue à ce titre un levier de la transition énergétique. En avril 2026, la France a publié une feuille de route nationale pour une sortie progressive des énergies fossiles, fixant des échéances de sortie de la consommation du charbon en 2030, du pétrole en 2045 et du gaz fossile pour les usages énergétiques en 2050. La France a été pionnière et a permis de créer une dynamique : d'autres pays européens, notamment l'Allemagne et les Pays-Bas, ont également engagé des démarches de planification comparables. Lors de la Pré-COP31 à Fidji, les États du Pacifique ont annoncé lancer la première feuille de route régionale de sortie des énergies fossiles dans leur région.



LA FRANCE,
UN LEADER MONDIAL DE L'ÉLECTRIFICATION

La France dispose d'atouts importants pour accélérer l'électrification de son économie. Son électricité est à **95 % bas-carbone**, grâce à la complémentarité du nucléaire et des énergies renouvelables, et figure parmi **les moins chères d'Europe**. Cette situation permet de développer davantage les usages électriques dans les transports, les bâtiments et l'industrie tout en limitant les émissions associées.

Le pays peut également s'appuyer sur des filières industrielles déjà bien développées dans les technologies nécessaires à cette transition : la France est notamment le **deuxième producteur européen de véhicules électriques et le troisième producteur de batteries**. L'électrification constitue ainsi à la fois un levier de décarbonation, de réduction de la dépendance aux énergies fossiles importées, de souveraineté énergétique et de compétitivité industrielle.

La France s'est notamment dotée d'une feuille de route énergétique claire et ambitieuse à travers sa Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et sa Stratégie nationale bas-carbone (SNBC). Ces documents cadrent la transition vers une économie décarbonée, en fixant des objectifs précis : réduire la part des énergies fossiles dans la consommation finale de 60 % aujourd'hui à 40 % en 2030, puis à moins de 30 % en 2035, tout en portant la part de l'électricité de 27 % actuellement à 38 % en 2035.

BILAN DES PARTENARIATS POUR UNE TRANSITION JUSTE (JETP) ET RÔLE DES COALITIONS BOGA ET PPCA

Au niveau international, la France est membre de plusieurs initiatives inscrites dans l'Agenda de l'action dont le but est la sortie des différentes énergies fossiles.

Bilan des partenariats pour une transition énergétique juste (JETP)

Les JETP visent à soutenir des pays émergents et en développement fortement dépendants des énergies fossiles les plus émettrices (charbon, fioul lourd) dans l'accélération de leur transition énergétique. Le premier JETP a été lancé avec l'Afrique du Sud à la COP26 (2021), trois autres ont suivi avec l'Indonésie (2022), le Vietnam (2022) et le Sénégal (2023). Ces initiatives s'inscrivent pleinement dans la priorité fixée par le président de la République d'accompagner les pays émergents dans leur sortie du charbon.

Au total, 52,6 Mds USD d'engagements financiers ont été annoncés dans le cadre des JETP : 21,8 Mds pour l'Indonésie, 15,5 Mds pour le Vietnam, 12,8 Mds pour l'Afrique du Sud et 2,5 Mds pour le Sénégal. Ces montants combinent des engagements de l'*International Partners Group* (IPG, principalement des États membres du G7), des engagements d'autres pays hors IPG (en Afrique du Sud) et des promesses d'investissements privés de la *Glasgow Financial Alliance for Net Zero* (GFANZ) au Vietnam et en Indonésie.

Les JETP ont permis d'installer la transition énergétique au cœur du débat public de chacun des pays partenaires et d'en faire un enjeu politique à part entière. Au Sénégal, l'objectif de 40 % d'énergies renouvelables dans le mix électrique d'ici 2030, fortement débattu au moment de la négociation du JETP, est désormais intégré à la planification énergétique ; au Vietnam, le JETP a permis d'acter la fin de la construction de nouvelles centrales à charbon et a soutenu le développement des renouvelables. Les JETP ont également contribué à l'adoption de réformes structurelles dans le secteur de l'électricité (en Afrique du Sud et au Vietnam) et apporté des signaux favorables aux marchés en matière de transition énergétique.

La *Beyond Oil and Gas Alliance* (BOGA)

est une coalition d'action climatique internationale lancée en 2021, lors de la COP26. Elle axe son action sur l'enjeu de l'alignement progressif de l'offre d'énergies fossiles avec les objectifs de l'Accord de Paris, plutôt que sur la réduction de la demande. L'une des avancées principales de la BOGA réside dans la mise en œuvre effective par certains membres de leurs engagements, comme la fin de nouvelles concessions pétrolières et gazières. L'alliance fait principalement un travail de plaidoyer et d'organisation de réunions de haut niveau (une réunion ministérielle est prévue à la COP31). L'Alliance a créé une facilité, le BOGA Fund (20 M$), pour mobiliser des subventions et soutenir des travaux d'assistance technique sur la modélisation de la transition hors des énergies fossiles. Plusieurs pays ont déjà bénéficié de tels programmes (Kenya, Colombie, Nigeria, Barbade, Brésil, Tchad, Trinité-et-Tobago, Kazakhstan), d'autres pourraient être annoncés à la COP31 (Irak, Fidji, Papouasie-Nouvelle-Guinée).

La *Powering Past Coal Alliance* (PPCA)

est une coalition internationale dédiée à la sortie du charbon. Elle a été lancée à la COP23 en 2017, à l'initiative du Royaume-Uni et du Canada, qui en assurent toujours la coprésidence. Elle compte près de 180 membres : gouvernements nationaux et subnationaux, entreprises et organisations de la société civile. Chacun s'engage à abandonner le charbon selon un calendrier qu'il fixe lui-même. La PPCA est avant tout une plateforme de plaidoyer et de mise en relation. Elle valorise les engagements pris, facilite l'échange de bonnes pratiques entre membres et mobilise des appuis techniques et financiers au bénéfice de ceux qui passent à la mise en œuvre.

La *Coal Transition Commission* (CTC)

a été lancée par le président de la République française lors de la COP28. Elle soutient les pays dont l'économie dépend du charbon dans la définition et la mise en œuvre de leurs plans de transition. Co-présidée par la France et l'Indonésie, elle rassemble des pays émergents et avancés, des institutions financières publiques et privées et des organisations internationales. Depuis son lancement, la CTC a notamment publié plusieurs rapports identifiant des solutions concrètes en matière de financement et de politiques publiques pour accélérer la sortie du charbon dans les pays en développement.

Réduire les émissions de méthane

La réduction des émissions de méthane représente l'un des leviers les plus efficaces pour limiter le réchauffement climatique à court terme. D'une part, le méthane est un gaz à effet de serre au fort pouvoir réchauffant à courte durée de vie dans l'atmosphère. D'autre part, des réductions substantielles des émissions de méthane peuvent être atteintes à coût bas, voire nul, notamment dans le secteur des énergies fossiles, où les techniques et technologies sont déjà disponibles. Au-delà des effets bénéfiques sur la limitation du réchauffement climatique, la réduction des émissions de méthane présente des co-bénéfices sur la qualité de l'air, la santé, ainsi que la sécurité énergétique et la sécurité alimentaire.

La France œuvre activement pour accélérer l'action globale en faveur de la réduction des émissions de méthane. Dans le cadre de la présidence française du G7, un événement de haut niveau a été organisé à Paris, réunissant l'ensemble des acteurs clés, États, entreprises, société civile et chercheurs, pour identifier, d'ici la COP31, les voies d'action à renforcer. À Antalya, la France sera pleinement mobilisée pour obtenir des engagements sur l'accélération de la réduction des émissions de méthane et soutenir les initiatives volontaires œuvrant dans le même sens.

Science et intégrité de l'information : valoriser une action climatique fondée sur la science et lutter contre la désinformation

DÉFENDRE LA PLACE DE LA SCIENCE ET LE RÔLE DU GIEC

La France est profondément attachée au rôle de la science comme base de toute action climatique et plus particulièrement dans les négociations climatiques internationales. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), dont les travaux des trois groupes de travail portent sur l'évolution du climat, ses impacts et l'atténuation, éclaire les décisions politiques à tous les niveaux.

Le GIEC prépare actuellement son 7e rapport d'évaluation, dont les travaux ont été formellement lancés lors de la réunion des 664 auteurs principaux du GIEC accueillis par la France à Paris en décembre 2025. Les co-présidents des trois groupes de travail ont proposé de publier les trois rapports en 2028, en assurant la rigueur scientifique, en suivant les règles et les bonnes pratiques et en maximisant la participation des experts et scientifiques des pays en développement. Ce calendrier de publication permettrait également de s'assurer de la pertinence politique du GIEC, en livrant les trois rapports à temps pour informer le deuxième bilan mondial de l'accord de Paris qui se terminera en 2028 à la COP33. Certains pays s'opposent à ce calendrier de publication et font obstruction à la science afin de réduire l'ambition du bilan mondial. À cause de cette minorité de blocage, la 65e session du GIEC n'a pas réussi à trouver un accord sur le calendrier ni sur le budget, malgré le soutien de la plupart des pays représentés, dont les PEID et les PMA.

Dans ce contexte, la France entend donc continuer à défendre le rôle du GIEC, l'intégrité du processus scientifique et la prise en compte des meilleures connaissances disponibles dans les négociations climatiques. Elle poursuivra sa mobilisation avec ses partenaires afin de permettre l'avancement des travaux dans de bonnes conditions et l'adoption du calendrier normal tel que proposé par les co-présidents du GIEC. En mars prochain, le GIEC publiera un autre rapport très attendu, sur les villes et le changement climatique, alors qu'environ 80 % de la population mondiale vit dans des espaces urbains.

RENFORCER L'INTÉGRITÉ DE L'INFORMATION SUR LE CLIMAT

Face à la multiplication des attaques contre la science et à la multiplication des cas de fausses informations sur le climat et l'énergie, la France entend renforcer à la COP31 la place de l'intégrité de l'information dans l'action climatique. Le 6e rapport du GIEC identifie explicitement la mésinformation et la désinformation parmi les obstacles à l'action climatique. Le développement des réseaux sociaux et des nouvelles technologies facilite la diffusion rapide de contenus trompeurs, un phénomène encore amplifié par les progrès de l'intelligence artificielle générative, qui ont considérablement réduit les coûts ainsi que le temps de production et de diffusion de ces contenus.

Cette évolution intervient dans un contexte de fragilisation de la confiance dans l'information scientifique et ses relais médiatiques et institutionnels.

Selon l'Eurobaromètre spécial 2025 sur le changement climatique, **52 % des Européens** estiment que les médias traditionnels de leur pays ne leur fournissent pas d'informations suffisamment claires sur le changement climatique, ses causes et ses conséquences. **49 %** déclarent également rencontrer des difficultés à distinguer les informations fiables de la désinformation climatique sur les réseaux sociaux.

Face à cet enjeu, le Brésil, les Nations Unies et l'UNESCO ont lancé en 2024, à l'occasion du sommet du G20 de Rio de Janeiro, l'Initiative mondiale pour l'intégrité de l'information sur le changement climatique (GIIIC). La France a rejoint cette initiative en novembre 2024, avant de renouveler son engagement lors de la COP30 en signant la Déclaration sur l'intégrité de l'information relatives aux changements climatiques.

Systèmes d'alertes précoces - protéger les populations face aux catastrophes naturelles

On estime à 100 millions le nombre d'individus affectés chaque année par des catastrophes naturelles (décédés, blessés, disparus, déplacés) et à 232 milliards USD les pertes économiques induites en 2019. Les récents rapports d'impact sur la réduction des risques de catastrophe montrent que les dispositifs de prévention, notamment les **systèmes d'alerte précoce**, ont contribué à réduire de moitié la mortalité liée aux catastrophes.

À l'échelle mondiale, le nombre moyen de décès et de personnes disparues pour 100 000 habitants est passé de **1,61 sur la période 2005-2014 à 0,79 sur la période 2014-2023.** En dix ans, le nombre de victimes rapporté à la population a ainsi été **divisé par deux**.

La France souhaite que la COP31 puisse progresser vers la couverture universelle des populations par des systèmes d'alertes précoces, en particulier dans les plus vulnérables, via une mobilisation pour l'initiative CREWS.

L'initiative CREWS - développer les alertes précoces dans les pays les plus vulnérables

L'initiative CREWS, lancée par la France lors de la COP21 en 2015, a d'ores et déjà permis de diminuer la vulnérabilité et de renforcer la résilience de 400 millions de personnes. CREWS agit sur l'ensemble de la chaîne de valeurs des alertes précoces, de l'observation à l'émission des alertes, en passant par l'accompagnement des pouvoirs publics et des communautés pour préparer la survenue de catastrophes. Très concrètement, CREWS finance ainsi des projets qui :

- permettent une meilleure détection du danger (par exemple en déployant des stations météo ou hydrologiques ou en contribuant au meilleur traitement d'images satellites) ;

- transforment cette donnée scientifique en message simple et compréhensible (traduction, codes couleur, pictogrammes) ;

- traduisent ce risque ou le franchissement d'un seuil critique en un message d'alerte par différents canaux : SMS, messages radio, sirènes ou encore relais humains ;

- forment les populations aux exercices d'évacuation, à l'élaboration de plans d'urgence, à la diffusion de fiches réflexes.

CREWS a ainsi soutenu des actions en Papouasie-Nouvelle-Guinée pour améliorer le réseau de surveillance de la sécheresse et des crues, alerter les populations et les agriculteurs locaux ou œuvré pour que Fidji, Samoa, Tonga, Vanuatu soient mieux équipés pour anticiper une tempête ou une inondation. Des projets similaires ont été menés au Sahel ou en Afrique centrale.

Santé, climat et environnement : prévenir les risques et protéger les populations

Le changement climatique menace directement la santé des populations : environ **546 000 décès sont liés à la chaleur chaque année,** soit près d'un décès par minute. En 2023, les sécheresses et les vagues de chaleur ont contribué à exposer **124 millions de personnes supplémentaires à l'insécurité alimentaire**. Agir pour le climat constitue aussi un levier majeur de prévention. Selon le rapport 2025 du *Lancet Countdown*, la pollution de l'air extérieur issue des énergies fossiles a causé **2,52 millions de décès en 2022**. Pourtant, la prise en compte de ces enjeux se traduit encore insuffisamment en actions concrètes.

À Antalya, la France défendra une meilleure intégration de la santé dans l'action climatique, à travers l'approche **« Une seule santé » (One Health)**, qui reconnaît l'interdépendance entre santé humaine, santé animale et santé des écosystèmes. Lancée lors du Sommet One Health de Lyon en avril 2026, la coalition « *One Health and Beyond* », qui réunit 19 pays et 6 organisations internationales, vise à mieux engager ces enjeux dans les engagements climatiques, les plans nationaux d'adaptation et les politiques sectorielles. L'objectif est notamment de renforcer la prévention, la surveillance et les systèmes d'alerte précoce, tout en préparant les systèmes de santé résilients aux impacts climatiques.

En France, cette ambition se traduit notamment à travers le **troisième Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC-3)**, publié en mars 2025 et fondé sur une trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation (TRACC) préparant la France hexagonale à **+4 °C en 2100**. La mesure 16 développe l'approche « Une seule santé », tandis que la mesure 17 vise à renforcer la surveillance et la connaissance des impacts sanitaires du changement climatique, notamment par une cartographie des risques. Les recommandations attendues du Haut Conseil de la santé publique en 2027 doivent éclairer un plan d'action pour préparer le système de santé. Ces travaux complètent les dispositifs de protection face aux vagues de chaleur et la planification écologique du système de santé, engagée en 2023.

4

Les autres priorités DE NÉGOCIATIONS

ADAPTATION ET RÉSILIENCE

La France souhaite renforcer l'anticipation des impacts du changement climatique et mieux protéger les populations face aux risques climatiques, notamment grâce au développement des systèmes d'alerte précoce, en particulier dans les géographies les plus vulnérables (pays les moins avancés et petits États insulaires en développement). Pour ce faire, la France a mobilisé sa présidence du G7 pour obtenir des contributions à l'initiative CREWS, seule initiative qui agit sur l'ensemble de la chaîne de valeur des alertes précoces, uniquement dans les géographies les plus vulnérables. Elle entend également renforcer la résilience du secteur immobilier afin de mieux prévenir les risques et de réduire sa vulnérabilité face aux catastrophes naturelles.

FINANCE CLIMAT

La mise en œuvre du nouvel objectif collectif quantifié (NCQG) de financements dans les pays en développement, qui a été adopté à la COP29 et qui s'étend jusqu'à 2035, constitue un enjeu central. Il s'agit notamment d'améliorer l'accès au financement climatique pour les pays les plus vulnérables et les moins avancés, ainsi que de poursuivre les efforts pour aligner l'ensemble des flux financiers sur une trajectoire de développement bas-carbone et résilient.

TRANSITION JUSTE

La France porte le développement d'un mécanisme dont le rôle principal serait de réunir connaissances, expertises et besoins et renforcement de la coopération internationale (renforcement de capacité et assistance technique), au sein d'une structure légère permettant une mise en œuvre de trajectoires nationales inclusives de transition juste alignées sur l'objectif de 1,5 °C.

GENRE ET CLIMAT

Une des priorités de la France est de promouvoir une transition climatique juste et inclusive. Après l'adoption du Plan d'action genre de Belém à la COP30, l'objectif est de maintenir le leadership français sur sa mise en œuvre et de renforcer l'intégration du genre et des droits humains dans les priorités et l'ensemble des décisions de la COP31.

ACTION POUR L'AUTONOMISATION CLIMATIQUE (ACE)

La COP31 doit aussi permettre de mobiliser l'ensemble de la société et de renforcer la confiance dans l'action climatique. Dans ce cadre, la France souhaite obtenir l'adoption d'un nouveau plan d'action quinquennal ambitieux et opérationnel, en renforçant l'éducation, la participation du public et la préservation de l'intégrité de l'information en cohérence avec les priorités françaises en matière de lutte contre la désinformation climatique.

Une COP31 qui s'inscrit

DANS LE CADRE DE LA PRÉSIDENCE FRANÇAISE DU G7

Le G7 réunit l'Allemagne, le Canada, les États-Unis, la France, l'Italie, le Japon et le Royaume-Uni, ainsi que l'Union européenne. En 2026, la France en assure la présidence et poursuit les travaux engagés par les précédentes présidences, tout en associant certains pays partenaires.

Dans ce cadre, la France a accueilli à Paris, les 23 et 24 avril 2026, la réunion des ministres du G7 chargés de l'Environnement. Les travaux ont permis de faire progresser plusieurs priorités qui pourront être prolongées à l'occasion de la COP31. Les travaux ont notamment porté sur 5 priorités :

- **financer la protection de la biodiversité** avec des travaux sur le lancement d'une alliance des financeurs privés et publics de la biodiversité ;
- **lutter contre la désertification** en renforçant le dialogue sur les liens entre désertification et sécurité, en particulier dans les pays les plus vulnérables ;
- **protéger l'océan et préserver les ressources en eau**, dans la continuité de l'UNOC-3 organisée à Nice en juin 2025, avec des travaux visant à renforcer la coopération sur les aires marines protégées et la lutte contre la pêche illicite, la lutte contre les pollutions émergentes telles que celles liées aux PFAS, ainsi que les pollutions plastique et chimique, et en développant des solutions permettant de mieux protéger les ressources en eau ;
- **promouvoir la résilience du secteur immobilier** en renforçant la prévention et en réduisant la vulnérabilité du secteur immobilier face aux impacts des catastrophes naturelles ;
- **protéger les populations contre les risques naturels**, notamment grâce au développement des systèmes d'alerte précoce.

La réduction des émissions de méthane, notamment dans le secteur des énergies fossiles et dans la gestion des déchets, constitue également l'un des axes importants porté par la présidence française du G7.

Cette présidence s'inscrit enfin dans une séquence internationale particulièrement dense en matière d'environnement. Après la **COP17 sur la désertification** organisée à Oulan-Bator, en Mongolie, en août et la **COP Biodiversité** tenue à Erevan, en Arménie en octobre 2026, la COP31 Climat constitue une nouvelle étape.

Les discussions internationales se poursuivront ensuite avec la **Conférence des Nations Unies sur l'eau** en décembre 2026, la première COP Océan qui fera suite suite à l'entrée en vigueur de l'Accord des Nations Unies sur la haute mer - également appelé Accord BBNJ (*Biodiversity Beyond National Jurisdiction*) - en janvier 2027 puis la poursuite des **négociations internationales sur la pollution plastique** en mars 2027.

6

L'engagement
DE L'UNION EUROPÉENNE

À l'occasion de la COP31, les pays de l'Union européenne entendent porter des **ambitions et des priorités communes et afficher des positions claires**. Elle maintient le cap : ses émissions de gaz à effet de serre ont diminué de 40 % depuis 1990. La législation européenne sur le climat prévoit une réduction de 90 % des émissions nettes d'ici 2040 et l'atteinte de la neutralité climatique en 2050.

À Antalya, les États membres souhaitent poursuivre une mise en œuvre ambitieuse de l'Accord de Paris et défendre des avancées en matière d'atténuation, d'adaptation, de transition juste et de financement climatique.

L'électrification constitue à ce titre l'une des priorités européennes pour la COP31. Elle est envisagée comme un levier de sécurité énergétique, de compétitivité et de décarbonation, notamment à travers ***Electrify Now.*** Cette initiative vise à accélérer l'électrification en renforçant la coopération entre États, acteurs économiques et financeurs et en mobilisant les investissements dans la production d'électricité propre, les infrastructures électriques et les usages.

L'Union européenne entend également poursuivre les efforts engagés pour **sortir progressivement de la dépendance des énergies fossiles** en soutenant notamment le développement des énergies renouvelables et l'amélioration de l'efficacité énergétique. Elle souhaite également **renforcer l'action internationale sur les émissions de méthane**, ainsi que la collaboration avec les autres pays autour de la tarification du marché du carbone.

Enfin, elle défendra la place centrale de la **science et de solutions innovantes dans l'action climatique** et renforcer la coopération avec ses partenaires internationaux.

7

L'engagement

DE L'UNION EUROPÉENNE

Situé au sein de la zone bleue, au cœur de la COP31, le Pavillon France constitue un espace de rencontres, de débats et de valorisation des solutions françaises en faveur de la transition écologique.

Tout au long de la COP, il accueillera plus de 200 intervenants aux profils variés, entreprises, scientifiques, collectivités, associations et représentants de la société civile, à travers une trentaine d'événements.

Sa programmation s'articulera autour des principales priorités portées par la France, de l'électrification et de la sortie de la dépendance aux énergies fossiles à l'adaptation, en passant par la science et l'intégrité de l'information, la finance innovante, la santé et la préservation de l'océan. Le Pavillon a ainsi vocation à valoriser l'expertise française, mettre en lumière les porteurs de solutions et rassembler les différents acteurs français présents à la COP31. Le programme du Pavillon France est à retrouver ici.

LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS

La Conférence des Nations Unies sur l'eau
du 2 au 4 décembre 2026
à Abu Dhabi, aux Émirats arabes unis

COP Océan
du 11 au 22 janvier 2027
à New York aux États-Unis

La reprise des discussions sur un traité mondial contre la pollution plastique
du 13 au 24 mars 2027

La France en action

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

Un calendrier de sortie des énergies fossiles :

2030 pour le charbon
2045 pour le pétrole
2050 pour le gaz fossile

-39 %

d'émissions de gaz à effet de serre

en France entre 1990 et 2024.

ADAPTER

Plus de 200

actions prévues

par le troisième Plan national d'adaptation au changement climatique.

En 2025, plus de 7,4 milliards

d'euros par an de finance climat

à destination des pays en développement, dont plus de 40 % consacré à l'adaptation.

La France a lancé l'initiative *CREWS*, un système d'alerte précoce aux catastrophes du climat, qui couvre 80 % des pays dits vulnérables.

ELECTRIFIER

38 %

objectif de part de l'électricité

dans la consommation finale d'énergie en 2035.

Déjà 95 %

d'électricité décarbonée en France en 2025

50 000

véhicules électriques neufs

supplémentaires en leasing pour les ménages aux revenus modestes en 2026.

1 million

de pompes à chaleur

installées à horizon 2030.

PRÉVENIR

Lancement en 2021 du **4e Plan national santé environnement (PNSE),** avec 20 actions fondées sur le principe « Une seule santé ».

19 pays et 6 organisations internationales

engagés dans la coalition « One Health and Beyond » pour mieux intégrer les enjeux de santé dans les politiques climatiques.

EN EUROPE

En 2024, les émissions de gaz à effet de serre (GES) sur le territoire de l'Union européenne se sont élevées à 3 Gt éq. CO_2

hors secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (UTCATF), en diminution de 38 % par rapport à 1990. Depuis les années 1990, les émissions baissent dans tous les secteurs sauf dans les transports.

L'Union européenne s'est fixé un objectif de réduction de ses émissions nettes (émissions moins absorption) d'au moins **55 % entre 1990 et 2030.**

PRÉSERVER

63 espaces

maritimes labellisés zones de protection forte en mer

Mise en œuvre d'un **plan de lutte contre les déchets plastiques en mer** depuis les sources terrestres jusqu'au milieu marin.

Réussite de la mobilisation pour l'**entrée en vigueur de l'Accord BBN** (*Biodiversity Beyond National Jurisdiction*), avec une première COP Océan en janvier 2027.

Pour plus de chiffres sur le climat en France, en Europe et dans le Monde, nous vous invitons à consulter la publication du Service des données et études statistiques du ministère.